

Procédures d'indemnisation par l'état

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	112
Catastrophes naturelles	116
Bilan 2018-2020	
Les calamités agricoles	120

La reconnaissance de catastrophe naturelle —

Les textes de référence

Loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles;

Circulaire du 19 mai 1998 relative à la constitution des dossiers concernant les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles;

Arrêtés du 5 septembre 2000 portant modification du code des assurances et renforçant le lien entre l'indemnisation des dommages résultant des catastrophes naturelles et les mesures de prévention de ces risques.

Quels dommages sont couverts ?

Les dommages consécutifs aux événements naturels non assurables, tels que :

- **les inondations** (par débordement d'un cours d'eau, par ruissellement et coulée de boue associée, par remontée de nappe phréatique, crue torrentielle) ;
- **les phénomènes liés à l'action de la mer** (submersion marine et érosion marine) ;
- **les mouvements de terrain** (effondrements, affaissements, éboulements et chutes de blocs et de pierres, glissements de terrain et coulée boueuse associée, laves torrentielles);
- **la sécheresse** (mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sol);
- **les séismes.**



Crue de l'Odon à Verson en 2010

Quels dommages sont exclus ?

Les dommages dus :

- au vent (tempête),
- à la grêle, et au poids de la neige sur les toitures, (qui sont assurables en fonction des garanties contractuelles ordinaires).

Dans quelles conditions ?

En cas d'intensité anormale de l'agent naturel et pour les biens couverts par un contrat d'assurance "dommages aux biens".



Conséquences d'un mouvement de terrain

Quelle est la procédure de reconnaissance à l'état de catastrophe naturelle ?

La demande

L'assuré doit :

- déclarer le sinistre à son assurance dans les cinq jours;
- adresser une demande en mairie, accompagnée de photos représentatives des dégâts.

La mairie rassemble les demandes des sinistrés et constitue un dossier qui comprend :

- le formulaire de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, précisant la date et la nature de l'événement, les dommages subis, les mesures de prévention prises, les arrêtés antérieurs de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle;
- dans le cas d'une demande de reconnaissance pour des mouvements de terrain liés à la sécheresse, une étude géotechnique faisant état de la nature du sol, de la date d'apparition des désordres, de leur description et de l'ampleur des dommages.

La mairie adresse ensuite le dossier en préfecture, au Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC), par l'envoi d'un formulaire CERFA papier ou via l'application iCatNat.

La préfecture contrôle la forme et la pertinence de la demande pour éviter des retards préjudiciables aux sinistrés, sollicite des rapports techniques complémentaires, et transmet le dossier pour instruction au ministère de l'Intérieur.

La commission interministérielle

Cette commission composée de représentants des ministères de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration ; de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ; et de l'Environnement, du Développement durable, des Transports et du Logement statue mensuellement (tous les deux mois pour la sécheresse) sur les dossiers pré-instruits par la Préfecture.

Trois issues sont envisageables :

Avis favorable

l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour la commune par un arrêté interministériel;

Avis défavorable

l'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée, le dossier est clos. Néanmoins, de nouveaux éléments probants peuvent permettre son réexamen;

Ajournement

la commission ne statuera définitivement qu'après examen d'informations complémentaires.



Inondation sur la commune de la Rivière Saint-Sauveur

Le principe d'indemnisation

Après publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel, l'indemnisation est effectuée par l'assureur du sinistré sur la base du contrat couvrant ordinairement les biens touchés. Les assurés disposent d'un délai de 10 jours au maximum après publication de l'arrêté pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance l'état estimatif de leurs pertes, s'ils ne l'ont pas fait dès la survenance des dégâts.

L'assureur doit procéder à l'indemnisation dans les trois mois consécutifs à cette déclaration (ou à la publication de l'arrêté si elle est postérieure).

La franchise

Lors de la mise en jeu de la garantie catastrophe naturelle, une franchise contractuelle s'applique.

A défaut de franchise contractuelle ou lorsque celle-ci est plus élevée que le montant prévu par arrêté, l'assureur applique la franchise légale.

La franchise légale est modulée selon la nature des biens endommagés.

Pour les biens à **usage non professionnel** s'applique :

- une franchise de 380 €* : habitation, véhicule, tout autre bien à usage non professionnel,
- une franchise de 1 520 €* : si le dommage est imputable à un mouvement de terrain consécutif à la sécheresse ou à une réhydratation du sol.

Pour les biens à **usage professionnel** :

la franchise sera celle la plus élevée des trois sommes suivantes :

- 10 % du montant des dommages par établissement et par évènement,
- 1 140 €* (ou 3 050 €* si les dommages sont imputables aux mouvements de terrain consécutifs à une sécheresse),
- la franchise contractuelle.

Si la commune ne dispose pas d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP), le montant de la franchise applicable varie selon le nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des 5 années précédant la date de la nouvelle constatation (le nombre de ces arrêtés est précisé dans le nouvel arrêté de catastrophe naturelle).

La majoration de la franchise légale ne s'applique pas dès lors que la commune a adopté un PPRNP.

La franchise varie selon les modalités suivantes :

- 1^{er} et 2^{ème} arrêtés de constatation de catastrophe naturelle : application de la franchise,
- au 3^{ème} arrêté : doublement de la franchise applicable,
- au 4^{ème} arrêté : triplement de la franchise applicable,
- au 5^{ème} arrêté et aux arrêtés suivants : quadruplement de la franchise applicable.

* : Référence 2011 de tarif de franchise susceptible d'évoluer au fil des années.



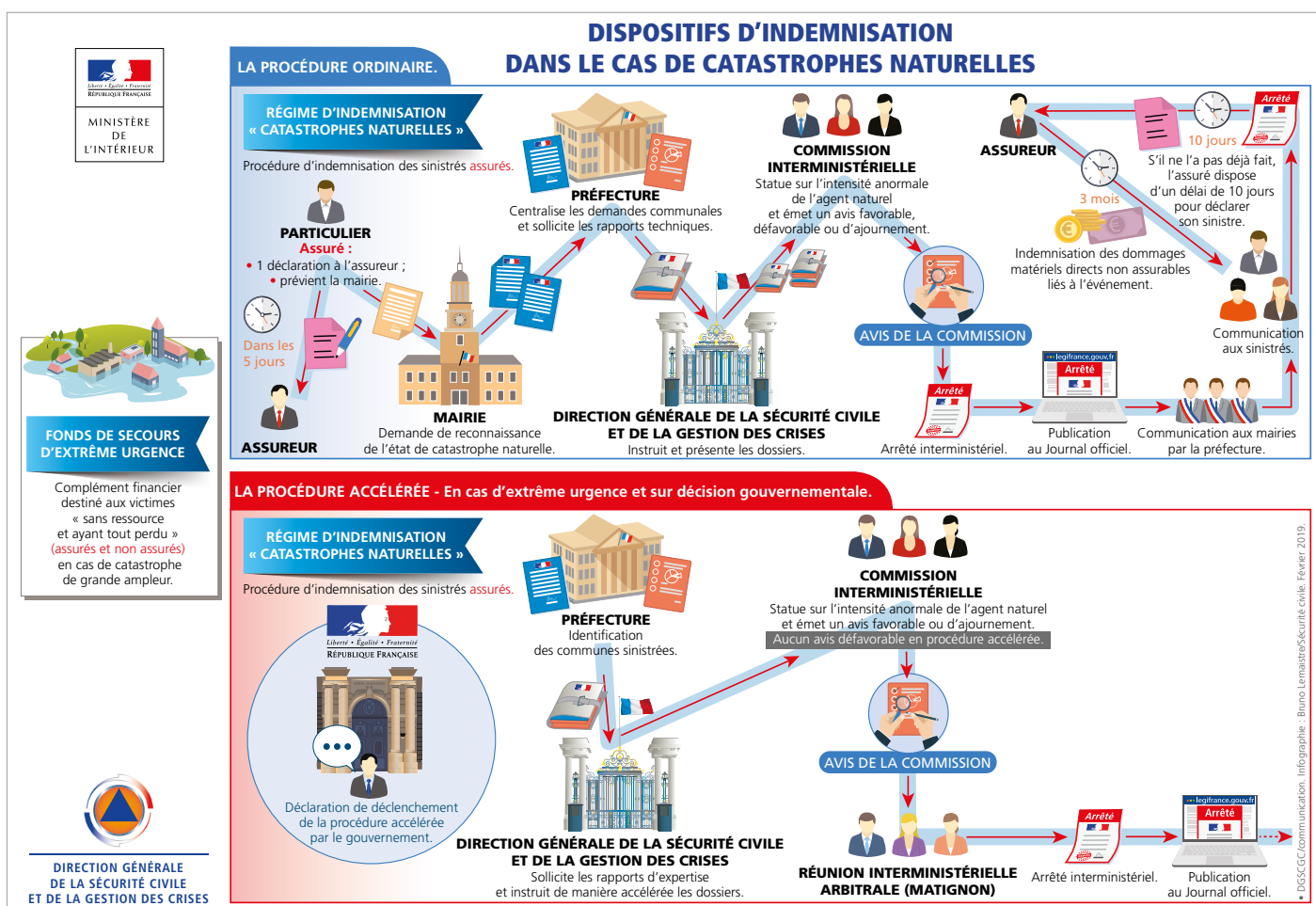
Ver-sur-Mer en 2013

Les exclusions

Même après reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, ne sont pas indemnisables :

- les dommages corporels;
- les récoltes non engrangées, cultures, sols, cheptel vif hors bâtiment qui peuvent éventuellement relever de la procédure de calamités agricoles (renseignement auprès de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt);
- les corps de véhicules aériens, maritimes, lacustres, fluviaux et marchandises transportées;

- les biens exclus par l'assureur, par autorisation du bureau central de planification;
- les biens non assurés ou généralement exclus des contrats d'assurance dommages (terrains, plantations, sépultures, voirie, ouvrages de génie civil, ...);
- les dommages indirectement liés à la catastrophe (contenu des congélateurs, ...) ou frais annexes (pertes de loyers, remboursement d'honoraires d'expert...) qui sont assurables par ailleurs.



LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE - En cas d'extrême urgence et sur décision gouvernementale.

RÉGIME D'INDEMNISATION « CATASTROPHES NATURELLES »

Procédure d'indemnisation des sinistrés assurés.

PRÉFECTURE

Identification des communes sinistrées.

COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE

Statue sur l'intensité anormale de l'agent naturel et émet un avis favorable ou d'ajournement. Aucun avis défavorable en procédure accélérée.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Sollicite les rapports d'expertise et instruit de manière accélérée les dossiers.

AVIS DE LA COMMISSION

RÉUNION INTERMINISTÉRIELLE ARBITRALE (MATIGNON)

Arrêté interministériel.

ARRÊTÉ

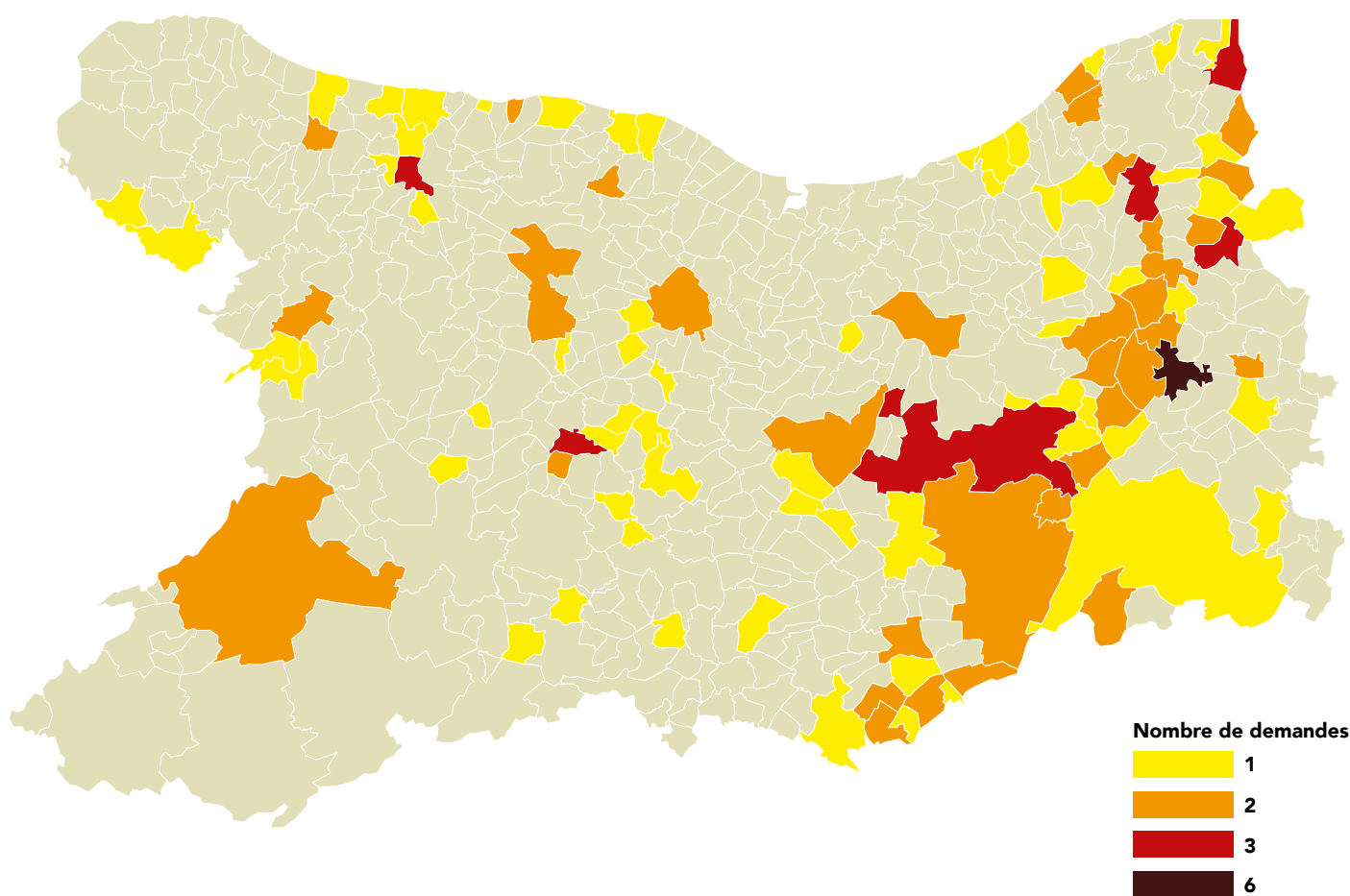
Publication au Journal officiel.

• DGSCG/communication. Infographie : Bruno Lemaître/Securité civile. Février 2019.

Catastrophes naturelles

Bilan 2018-2020

Le bilan des trois dernières années fait état de 154 demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle transmises en préfecture. 115 demandes ont fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance, 36 ont été rejetées et 3 seront présentées en commission interministérielle en 2021.



	Demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	Avis favorables	Avis défavorables
2018	76	59	18
2019	55	43	12
2020	23	14	6
Total 2018-2020	155	116	36

COMMUNES	ARRONDISSEMENT	PHÉNOMÈNES	DATE DE L'ARRÊTÉ	AVIS
2018				
ABLON	LISIEUX	inondation par ruissellement et coulée de boue associée	23/05/2018	FAVORABLE
AMAYE SUR ORNE	CAEN	sécheresse / hydratation des sols	18/09/2018	DEFAVORABLE
ARROMANCHES	BAYEUX	phénomènes liés à l'action de la Mer	09/03/2018	FAVORABLE
BAYEUX	BAYEUX	sécheresse/ réhydratation des sols	18/09/2018	FAVORABLE
BEAUMAIS	CAEN	débordement d'un cours d'eau	18/09/2018	FAVORABLE
BLANGY LE CHATEAU	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols	18/09/2018	DEFAVORABLE
BONNEBOSQ	LISIEUX	mouvement de terrain	23/05/2018	FAVORABLE
BONNEVILLE LA LOUVET	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	23/05/2018	FAVORABLE
BONNOEIL	CAEN	débordement d'un cours d'eau	16/05/2018	FAVORABLE
BRETTEVILLE SUR ODON	CAEN	ruissellement et coulée de boue	18/09/2018	FAVORABLE
CAEN	CAEN	débordement d'un cours d'eau	26/06/2018	FAVORABLE
CAEN	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	05/07/2018	FAVORABLE
CASTILLON EN AUGÉ	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue	18/09/2018	FAVORABLE
CASTILLON EN AUGÉ	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	18/09/2018	FAVORABLE
CORMOLAIN	BAYEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/07/2018	FAVORABLE
COURTONNE-LA-MEURDRAC	LISIEUX	inondation par ruissellement et coulée de boue associée	24/12/2018	FAVORABLE
CROCY	CAEN	débordement d'un cours d'eau	26/06/2018	FAVORABLE
CROCY	CAEN	crue torrentielle	26/06/2018	FAVORABLE
EQUEMAUVILLE	LISIEUX	inondation par ruissellement et coulée de boue associée	26/06/2018	DEFAVORABLE
ETERVILLE	CAEN	ruissellement et coulée de boue	18/09/2018	FAVORABLE
FIRFOL	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue	26/06/2018	DEFAVORABLE
FONTAINE-HENRY	BAYEUX	débordement d'un cours d'eau	09/07/2018	FAVORABLE
FONTAINE-HENRY	BAYEUX	ruissellement et coulée de boue associée	09/07/2018	FAVORABLE
FOURCHES	CAEN	débordement d'un cours d'eau	18/09/2018	FAVORABLE
GLANVILLE	LISIEUX	ruissellement	26/06/2018	DEFAVORABLE
JANVILLE	CAEN	sécheresse / hydratation des sols	18/09/2018	DEFAVORABLE
LA HOGUETTE	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	20/11/2018	FAVORABLE
LA RIVIERE SAINT SAUVEUR	LISIEUX	inondation par ruissellement et coulée de boue associée	09/07/2018	FAVORABLE
LA ROQUE BAINARD	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols	18/09/2018	DEFAVORABLE
LES MOUTIERS EN AUGÉ	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	18/09/2018	FAVORABLE
LES MOUTIERS EN AUGÉ	CAEN	mouvement de terrain	18/09/2018	FAVORABLE
LISIEUX	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	17/04/2018	FAVORABLE
LISIEUX	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	17/04/2018	DEFAVORABLE
LISIEUX	LISIEUX	remontée de nappe phréatique	18/11/2018	DEFAVORABLE
LISIEUX	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue	17/04/2018	DEFAVORABLE
LIVAROT PAYS D'AUGE	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	18/09/2018	FAVORABLE
LONGVILLERS	VIRE	ruissellement et coulée de boue	23/05/2018	FAVORABLE
MARAIS LA CHAPPELLE	CAEN	débordement d'un cours d'eau	18/09/2018	FAVORABLE
MEZIDON-VALLEE-D'AUGE	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue	26/06/2018	FAVORABLE
MONCEAUX-EN-BESSIN	BAYEUX	sécheresse/ Réhydratation des sols	18/09/2018	FAVORABLE
MONDRAINVILLE	CAEN	inondation par remontée de nappe phréatique	26/03/2018	DEFAVORABLE
MORTEAUX-COULIBOEUF	CAEN	débordement d'un cours d'eau	26/06/2018	FAVORABLE
MORTEAUX-COULIBOEUF	CAEN	ruissellement	18/09/2018	FAVORABLE
MOSLES	BAYEUX	débordement d'un cours d'eau	23/05/2018	FAVORABLE
MOSLES	BAYEUX	ruissellement et coulée de boue associée	23/05/2018	FAVORABLE
PERTHEVILLE-NERS	CAEN	débordement d'un cours d'eau	26/06/2018	FAVORABLE

Les procédures d'indemnisation par l'État

COMMUNES	ARRONDISSEMENT	PHÉNOMÈNES	DATE DE L'ARRÊTÉ	AVIS
PERTHEVILLE-NERS	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	26/06/2018	FAVORABLE
PIERREFITTE-EN-AUGE	LISIEUX	mouvement de terrain	06/03/2018	FAVORABLE
PLANQUERY	BAYEUX	ruissellement et coulée de boue associée	09/07/2018	FAVORABLE
PLANQUERY	BAYEUX	crue torrentielle	03/07/2018	FAVORABLE
PONT L'EVEQUE	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	17/04/2018	DEFAVORABLE
PONT L'EVEQUE	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	09/03/2018	FAVORABLE
PREAUX-BOCAGE	CAEN	débordement d'un cours d'eau	09/07/2018	FAVORABLE
PREAUX-BOCAGE	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	09/07/2018	FAVORABLE
SAINT ANDRE SUR ORNE	CAEN	débordement d'un cours d'eau	26/03/2018	DEFAVORABLE
SAINT HONORINE DU FAY	CAEN	sécheresse / hydratation des sols	15/10/2019	FAVORABLE
SAINT MARTIN AUX CHARTRAINS	LISIEUX	inondation par ruissellement et coulée de boue associée	23/05/2018	DEFAVORABLE
SAINT MARTIN AUX CHARTRAINS	LISIEUX	inondation par ruissellement et coulée de boue associée	23/05/2018	FAVORABLE
SAINT MARTIN DE BIENFAITE LA CRESSONNIERE	LISIEUX	mouvement de terrain	26/06/2018	FAVORABLE
SAINT VAAST EN AUGÉ	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols	18/09/2018	DEFAVORABLE
SAINT-PIERRE-EN-AUGE	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	26/06/2018	FAVORABLE
SALLEN	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	26/06/2018	FAVORABLE
SOULEUVRE EN BOCAGE	VIRE	débordement d'un cours d'eau	03/07/2018	DEFAVORABLE
SOULEUVRE EN BOCAGE	VIRE	inondation par ruissellement et coulée de boue associée	09/07/2018	DEFAVORABLE
ST PIERRE EN AUGÉ	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	26/06/2018	FAVORABLE
STE-MARGUERITTE-D'ELLE	BAYEUX	inondation par ruissellement et coulée de boue associée	21/02/2018	FAVORABLE
SURVILLE	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	09/03/2018	FAVORABLE
TROUVILLE SUR MER	LISIEUX	inondation par ruissellement et coulée de boue associée	26/06/2018	DEFAVORABLE
TROUVILLE SUR MER	LISIEUX	phénomènes liés à l'action de la Mer	23/05/2018	FAVORABLE
VAL DE VIE	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	18/09/2018	FAVORABLE
VAL DE VIE	LISIEUX	crue torrentielle	18/09/2018	FAVORABLE
VER-SUR-MER	BAYEUX	phénomènes liés à l'action de la Mer	09/03/2018	FAVORABLE
VIGNATS	CAEN	débordement d'un cours d'eau	18/09/2018	FAVORABLE
VIGNATS	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	18/09/2018	FAVORABLE
VILLERS SUR MER	LISIEUX	phénomènes liés à l'action de la Mer	23/05/2018	FAVORABLE
VILLERS-CANIVET	CAEN	débordement d'un cours d'eau	26/02/2019	FAVORABLE
VILLERVILLE	LISIEUX	phénomènes liés à l'action de la Mer	26/11/2018	FAVORABLE
2019				
ABLON	LISIEUX	par débordement d'un cours d'eau	05/08/2019	FAVORABLE
ABLON	LISIEUX	par ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
AMFREVILLE	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols	12/06/2020	DEFAVORABLE
BLANGY LE CHATEAU	LISIEUX	par ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
BLANGY LE CHATEAU	LISIEUX	par débordement d'un cours d'eau	05/08/2019	FAVORABLE
BLONVILLE	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols	12/06/2020	DEFAVORABLE
COMMES	BAYEUX	sécheresse / hydratation des sols	17/09/2019	DEFAVORABLE
COQUAINVILLIERS	LISIEUX	par débordement d'un cours d'eau	05/08/2019	FAVORABLE
COQUAINVILLIERS	LISIEUX	par ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
ESPINS	CAEN	sécheresse / hydratation des sols	12/06/2020	DEFAVORABLE
HOTOT EN AUGÉ	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols	15/10/2019	FAVORABLE
HOUBLONNIERE	LISIEUX	par ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
LA VILLETTE	VIRE	par ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	DEFAVORABLE
LAIZE-CLINCHAMPS	CAEN	sécheresse / hydratation des sols	12/06/2020	DEFAVORABLE
LE BREUIL EN AUGÉ	LISIEUX	par débordement d'un cours d'eau	05/08/2019	FAVORABLE
LE BREUIL EN AUGÉ	LISIEUX	par ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
LE MESNIL EUDES	LISIEUX	par ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE

COMMUNES	ARRONDISSEMENT	PHÉNOMÈNES	DATE DE L'ARRÊTÉ	AVIS
LE MESNIL SIMON	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	16/09/2019	FAVORABLE
LE MESNIL SUR BLANGY	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	14/10/2019	FAVORABLE
LE PRE D'AUGE	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	14/10/2019	FAVORABLE
LE PRE D'AUGE	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols	17/09/2019	FAVORABLE
LE TORQUESNE	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols	19/11/2019	FAVORABLE
LES AUTHIEUX SUR CALONNE	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
LES MONCEAUX	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
LESSARD ET LE CHENE	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	05/08/2019	FAVORABLE
LESSARD ET LE CHENE	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
LISIEUX	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	05/08/2019	FAVORABLE
LISIEUX	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
LONGUES SUR MER	BAYEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
MANERBE	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	05/08/2019	FAVORABLE
MANERBE	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
MESNIL SUR BLANGY	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	14/10/2019	FAVORABLE
MEZIDON VALLEE D'AUGE	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	16/09/2019	FAVORABLE
MEZIDON VALLEE D'AUGE	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols	16/09/2019	DEFAVORABLE
NOROLLES	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
NOTRE DAME DE LIVAYE	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	DEFAVORABLE
OUILLY LE VICOMTE	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	05/08/2019	FAVORABLE
OUILLY LE VICOMTE	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
PARFOURU SUR ODON	VIRE	sécheresse / hydratation des sols	17/09/2019	DEFAVORABLE
PIERREFITTE EN AUGE	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
PONT L'EVEQUE	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols	17/09/2019	FAVORABLE
QUETTEVILLE	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	05/08/2019	FAVORABLE
QUETTEVILLE	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
SAINT ANDRE D'HEBERTOT	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	05/08/2019	FAVORABLE
SAINT ANDRE D'HEBERTOT	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
SAINT BENOIT D'HEBERTOT	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
SAINT DESIR	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	05/08/2019	FAVORABLE
SAINT DESIR	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
SAINT PIERRE DES IFS	LISIEUX	débordement d'un cours d'eau	05/08/2019	FAVORABLE
SAINT PIERRE DES IFS	LISIEUX	ruissellement et coulée de boue associée	05/08/2019	FAVORABLE
SAINTE HONORINE DU FAY	CAEN	sécheresse / hydratation des sols	15/10/2019	FAVORABLE
THUE ET MUE	CAEN	sécheresse / hydratation des sols	12/06/2019	DEFAVORABLE
VALAMBRAY	CAEN	sécheresse / hydratation des sols	15/10/2019	DEFAVORABLE
VAUX SUR AURE	BAYEUX	débordement d'un cours d'eau	27/01/2020	FAVORABLE
VENDEUVRE	CAEN	sécheresse / hydratation des sols	17/09/2019	DEFAVORABLE

2020

ASNELLES	BAYEUX	ruissellement et coulée de boue associée	10/02/2020	FAVORABLE
ASNELLES	BAYEUX	débordement d'un cours d'eau	27/07/2020	DEFAVORABLE
AUBERVILLE	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols		Passage com 2021
BAYEUX	BAYEUX	ruissellement et coulée de boue associée	13/02/2020	FAVORABLE
BAYEUX	BAYEUX	débordement d'un cours d'eau	20/01/2020	FAVORABLE
BERNIERES SUR MER	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	14/12/2020	FAVORABLE
BOULON	CAEN	sécheresse / hydratation des sols		Passage com 2021
COURSEULLES SUR MER	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	19/10/2020	FAVORABLE
FIRFOL	LISIEUX	mouvement de terrain	03/10/2020	FAVORABLE
LES MOUTIERS EN CINGLAIS	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	19/10/2020	FAVORABLE

COMMUNES	ARRONDISSEMENT	PHÉNOMÈNES	DATE DE L'ARRÊTÉ	AVIS
LISON	BAYEUX	ruissellement et coulée de boue associée	19/10/2020	FAVORABLE
MAIZET	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	06/07/2020	FAVORABLE
MAIZIERES	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	19/10/2020	FAVORABLE
SAINT REMY	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	23/11/2020	FAVORABLE
SAINT SYLVAIN	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	19/10/2020	FAVORABLE
SAINTE ETIENNE LA THILLAYE	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols	29/04/2020	DEFAVORABLE
SAINTE HONORINE DU FAY	CAEN	sécheresse / hydratation des sols	29/04/2020	DEFAVORABLE
SOIGNOLLES	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	19/10/2020	FAVORABLE
THUE ET MUE	CAEN	sécheresse / hydratation des sols	29/04/2020	DEFAVORABLE
TOUQUES	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols		Passage com 2021
TOUQUES	LISIEUX	sécheresse / hydratation des sols	29/04/2020	DEFAVORABLE
VALAMBRAY	CAEN	ruissellement et coulée de boue associée	19/10/2020	FAVORABLE
VAUCELLES	BAYEUX	sécheresse / hydratation des sols	29/04/2020	DEFAVORABLE

Les calamités agricoles

La protection de l'agriculture contre les risques climatiques relève :

- du secteur privé pour les risques assurables ;
- de l'indemnisation publique par le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA) pour les aléas non assurables.

Le FNGRA est alimenté par les agriculteurs (par le biais d'une contribution) et par une dotation budgétaire de l'État.

Après reconnaissance d'une calamité agricole par le ministre en charge de l'agriculture, le fonds indemnise les exploitations sinistrées (en moyenne 30% des dommages).

La procédure de reconnaissance en calamité agricole nécessite plusieurs étapes :

1. la saisine du Préfet par la profession agricole suite aux dommages constatés ;
2. le lancement d'une mission d'enquête diligentée par le Préfet et menée par la DDTM pour constater les dommages et asseoir le rapport de demande de reconnaissance suite à l'avis du Comité Départemental d'Expertise ;
3. l'examen par le CNAA (Comité National d'Assurance Agricole) du dossier départemental et le cas échéant, la prise d'un arrêté ministériel de reconnaissance ;
4. le dépôt des dossiers individuels de demande d'indemnisation par les exploitants auprès des services de la Direction Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) ;
5. l'instruction des dossiers et le paiement.

Le Calvados est globalement peu exposé aux aléas qui peuvent engendrer des calamités agricoles sur des cultures éligibles.

Les épisodes de gels tardifs peuvent toutefois occasionner ponctuellement des dégâts indemnifiables en arboriculture (particulièrement pommes et poires à couteaux) : la dernière calamité agricole "gel sur arboriculture" reconnue date d'avril 2016. Des épisodes de sécheresses pouvant impacter la production fourragère des prairies sont également possibles, particulièrement dans le sud du département (dernier aléa « sécheresse sur prairie » reconnu à l'été 2010). Enfin, des aléas brutaux (orages violents, neige abondante) peuvent ponctuellement occasionner des dégâts de fond pouvant être reconnus sur le territoire départemental (destruction de volières, pertes d'arbustes en pépinière en mars 2013)



Source : DREAL Normandie

Les services compétents en matière de prévention des risques majeurs dans le Calvados

- **Préfecture du Calvados**

Cabinet – Service interministériel de défense et de protection civile
Rue St Laurent
14038 CAEN cedex 9
www.calvados.gouv.fr

- **Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM14)**

10 boulevard Général Vanier
BP 80517 - 14035 CAEN cedex
<http://www.calvados.gouv.fr/prevention-des-risques-r791.html>

- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL) / Unité bi-départementale du Calvados et de la Manche**

1 rue recteur Daure
14006 CAEN cedex 1
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

- **Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados (SDIS14)**

25 boulevard du Maréchal Juin
BP 6238 - 14066 CAEN cedex
www.sdis14.fr

- **Les mairies du département**

En savoir plus : sites internet utiles

Sites généralistes :

- Mieux connaître les risques sur le territoire : <https://www.georisques.gouv.fr/>
- Portail interministériel de prévention des risques majeurs : <https://www.gouvernement.fr/risques>
- Ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr>
- Ministère de la Transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-risques-majeurs>
- Météo France : <https://meteofrance.com/>
- Légifrance (service public de la diffusion du droit) : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Informations sur les risques inondations :

- Vigilance des crues : <http://www.vigicrues.gouv.fr>

Informations sur le risque mouvement de terrain :

- Bureau de Recherches Géologiques et Minière (BRGM) : <http://www.brgm.fr>
- Base de données du BRGM : <https://infoterre.brgm.fr/>

Informations sur le risque sismique :

- Plan séisme : <http://www.planseisme.fr>

Information Acquéreurs Locataires (IAL) :

- Informations générales : <http://www.calvados.gouv.fr/information-acq>
- Générer l'état des risques : <https://errial.georisques.gouv.fr/#/>

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*